

Direction départementale
des territoires de l'Ain
23 rue Bourgmayer CS 90410
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

*Service Prospective
Urbanisme Risques*

Plan de prévention des risques

Inondation de la Saône

Commune de Manziat

Note de présentation complémentaire

VU pour rester annexé à nouveau
arrêté de ce jour,

Bourg-en-Bresse, le: 24 OCT. 2013

signé TOUVET Laurent



Prescrit le 21 avril 2009

*Mis à l'enquête publique
Du 22 avril 2013 au 24 mai 2013*

Approuvé le 24 OCT. 2013

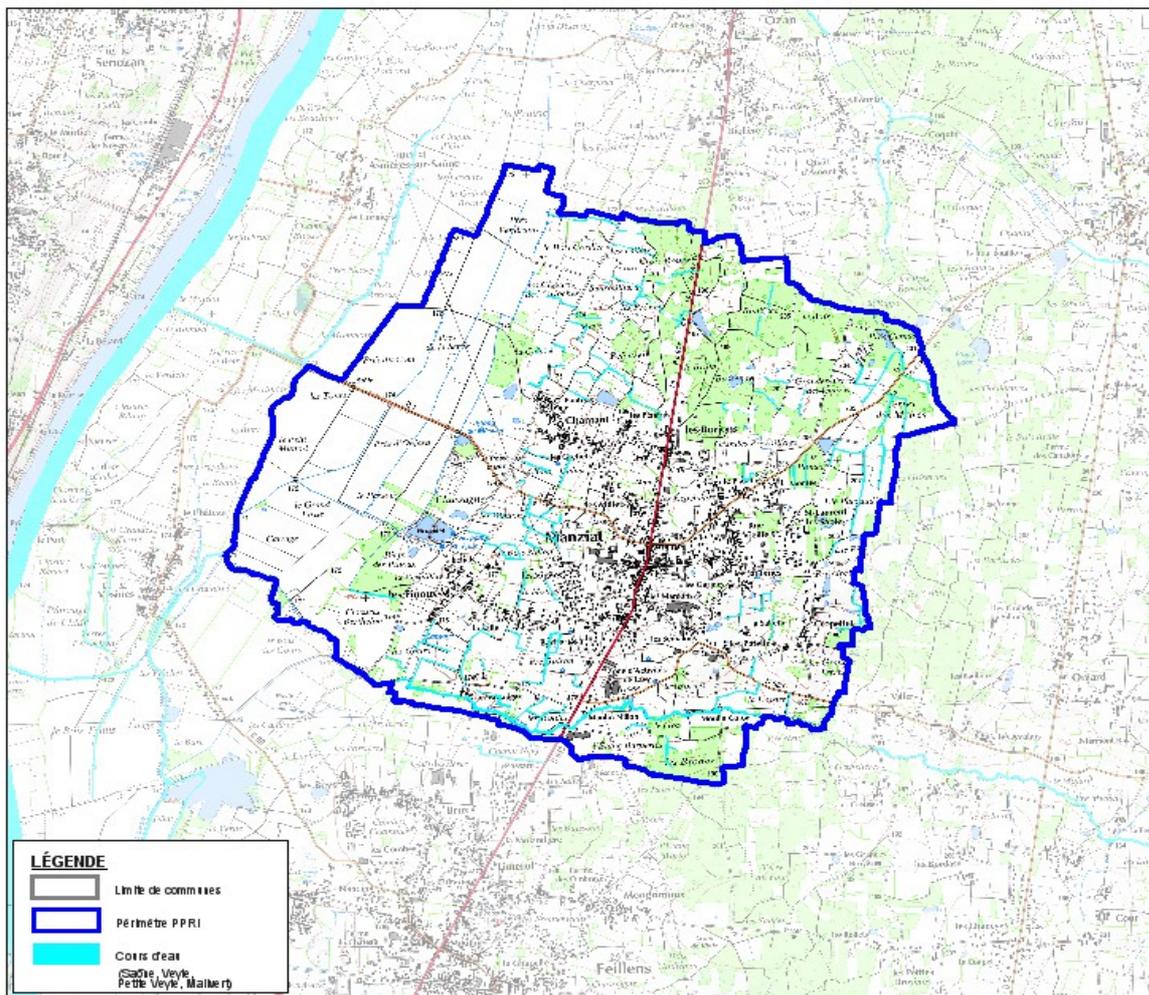
SOMMAIRE

<u>1.Présentation de la commune et de son contexte naturel.....</u>	<u>5</u>
<u>2.Cartographie des aléas - résultats de la modélisation.....</u>	<u>5</u>
<u>3.Identification et caractérisation des enjeux.....</u>	<u>5</u>
<u>3.1.Zones urbanisées (dont centre urbain et habitat isolé).....</u>	<u>5</u>
<u>3.2.Zones d'activités économiques.....</u>	<u>5</u>
<u>3.3.Zones de loisirs.....</u>	<u>6</u>
<u>3.4.Etablissements recevant du public.....</u>	<u>6</u>
<u>3.5.Équipements sensibles.....</u>	<u>6</u>
<u>3.6.Voiries.....</u>	<u>6</u>
<u>3.7.Zone d'expansion des crues.....</u>	<u>6</u>
<u>3.8.Document d'urbanisme.....</u>	<u>6</u>
<u>4.Transcription de la carte des aléas en carte réglementaire.....</u>	<u>6</u>
<u>5.Règlement.....</u>	<u>6</u>

La présente note de présentation complète le rapport de présentation principal du dossier, par des informations localisées ou spécifiques à la situation communale.

Les motifs d'élaboration du PPR Crues de la Saône sur la commune de Manziat, la méthodologie employée et notamment l'emploi, comme crue de référence, de la crue modélisée équivalente à la crue historique de 1840, la description du contenu du dossier de PPR sont à lire dans le rapport général.

Plan de situation Commune de Manziat



1. Présentation de la commune et de son contexte naturel

Au nord-ouest du département, au pied de la Bresse dans le Val de Saône, Manziat, se trouve à quarante kilomètres au nord-ouest de Bourg, 15 au nord de Mâcon et au sud de Tournus. Elle est reliée à Bourg et à Mâcon par la RD 933 et la RD 1079, et Tournus par la RD 933, la RD 933a et la RN 6.

Manziat est entourée des communes limitrophes suivantes : au nord Ozan, à l'Ouest Asnières/Saône et Vésines, à l'Est Chevroux et Bâgé la Ville et au sud Feillens.

Son altitude varie de 170.7 (à l'ouest en zone fortement inondable) à plus de 205 mètres (à l'est hors zone inondable).

Manziat compte aujourd'hui 1964 habitants (recensement 2012) contre 1596 en 1999 soit une augmentation de la population de 23% en 13 ans.

Le cours d'eau présentant des risques pour l'ouest de la commune est principalement la Saône.

Environ un tiers du territoire de la commune est inondable par les crues de la Saône. Plusieurs habitations sont touchées à l'ouest de la commune. La prévention et l'information des populations, notamment des nouveaux habitants, est donc un enjeu majeur pour cette commune.

Les ruissellements sur versants et les débordements des réseaux pluviaux ne sont pas pris en compte dans ce PPRi. Par contre les possibles débordements de la Loëze en cas de crue de la Saône sont pris en compte.

2. Cartographie des aléas - résultats de la modélisation

Le phénomène de référence retenu pour la Saône est **une crue équivalente en débit à la crue de 1840, modélisée aux conditions actuelles d'écoulement des eaux dans la vallée**. Les cotes de référence ont été obtenues par une modélisation de la crue de 1840 sur un tronçon allant de Chalon-sur-Saône (Saône et Loire, PK 142) à Couzon (Rhône, PK 17).

Cette étude est largement développée dans le rapport de présentation de ce dossier.

Les cotes de la crue de référence ont été reportées par point kilométrique (PK) de la Saône sur la carte d'aléa.

3. Identification et caractérisation des enjeux

Les enjeux concernés par les inondations sont décrits à partir de l'occupation du sol en zone inondable .

La cartographie des enjeux (centre urbain, zones urbanisées et zones d'expansion des crues) ainsi qu'une liste des enjeux ponctuels (administrations, services, activités, etc.) figurent sur la carte des enjeux.

3.1. Zones urbanisées (dont centre urbain et habitat isolé)

- Quartier Chanfant
- Quartier les Pinoux
- Lieu-dit Buranges
- Secteur Moulin Nillon

3.2. Zones d'activités économiques

- Exploitation agricole lieu-dit Les routes
- Entreprise Terre de France secteur Etang Barberis

3.3. Zones de loisirs

- Stade de foot, terrains de tennis et vestiaires

3.4. Etablissements recevant du public

- Néant

3.5. Équipements sensibles

- Station d'épuration

3.6. Voiries

- RD1, RD 933
- Voies locales

3.7. Zone d'expansion des crues

- Surface de la commune : 1263 ha.
- La zone inondable par la Saône (crue de 1840) couvre environ 40% du territoire communal.

3.8. Document d'urbanisme

- PLU : dernière approbation en février 2006, dernière révision complète en 2002 (POS=>PLU)

4. Transcription de la carte des aléas en carte réglementaire

La méthodologie pour élaborer le plan de zonage réglementaire est décrite dans le rapport de présentation général.

5. Règlement

Il n'y a pas de règlement particulier à la commune : c'est le règlement général du PPR qui s'applique.

Cotes de référence :

Afin de faciliter l'exploitation du plan de zonage réglementaire et du règlement correspondant, les cotes de la crue de référence et de la crue centennale ont été reportées par point kilométrique (PK) de la Saône.

Le PK à prendre en compte pour la commune de Manziat varie du PK 87 au PK 91.

Point kilométrique	87	88	89	90	91
Cote de référence crue de 1840 modélisée	176,27	176,3	176,33	176,35	176,39
Cote de crue centennale* modélisée	175,5	175,55	175,55	175,60	175,60
<i>Cote de crue vingtennale modélisée</i>	<i>174,80</i>	<i>174,80</i>	<i>174,85</i>	<i>174,90</i>	<i>174,90</i>